



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Samedi 21 mars 2020 à 10 heures 00
à la salle des fêtes « François des Garets »

ATTENTION :
en raison des mesures liées au COVID 19,
les déplacements sont limités au strict minimum.
La séance du Conseil Municipal se tiendra sans public.

ORDRE DU JOUR (inchangé)

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Election du Maire.
3. Détermination du nombre des adjoints.
4. Election des adjoints.
5. Charte de l' élu local : remise aux élus et lecture.
6. Commission d' appel d' offres : fixation des conditions de dépôt des listes.
7. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 19 mars 2020

Le Maire,

Georges JOUBERT